

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 127, RUE PRINCIPALE EST, LUNDI LE 3
FÉVRIER 2025 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME
JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Guillaume Poirier
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Christine Henry, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal*, la greffière-trésorière par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

.....

028-02-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

029-02-2025 AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim confirme avoir notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil.

.....

030-02-2025 PROCURATION REVENU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Christine Henry soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir le rôle et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les

renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE, les conseillers de la Municipalité apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Josiane Appleby
Mairesse
Saint-Alphonse, le 04-02-2025

Steven Allain
Maire suppléant
Saint-Alphonse, le 04-02-2025

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Saint-Alphonse qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 4 février 2025.

.....

031-02-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au *Code municipal*, la période de questions porte exclusivement sur la procuration de Revenu Québec.

.....

032-02-2025 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 03.

Josiane Appleby,
Mairesse

Christine Henry,
directrice générale et greffière-
trésorière par intérim

Je, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....